

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon - Convention pour la gestion de la régie de l'Opéra de Dijon conclue entre la Ville et l'Opéra de Dijon – Avenant n°3 - Fonctionnement 2019 - Subvention de la Ville

Mme Roy, au nom de la commission culture, animation et attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion du Grand Théâtre et de l'Auditorium par l'Opéra de Dijon. Une convention de gestion a été signée entre la Ville et la régie, modifiée par avenants successifs.

Celle-ci prenant fin le 1er janvier 2019, il est proposée de prolonger par avenant n°3 cette convention de gestion pour une durée de deux ans. Celui-ci prendra en compte le transfert des réserves de l'Opéra, dans les locaux situés 40 rue de Longvic à Chenove, ainsi que le tènement foncier pour la pose de containers de l'Opéra, dispositions pour lesquelles une convention d'occupation précaire spécifique a été signée entre la Ville de Dijon et l'Opéra le 11 avril 2017.

De plus, en dépit du caractère industriel et commercial des activités, les contraintes de fonctionnement imposées par la collectivité dans le cadre de cette convention ne permettent pas de respecter, pour ce service culturel, le principe de l'équilibre financier.

Ainsi, en application de l'article L.2224-2-1 du code général des collectivités territoriales, la convention signée avec la régie prévoit le versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement dont le montant annuel est déterminé par le Conseil Municipal, sur la base d'un programme prévisionnel de fonctionnement et d'un compte prévisionnel de résultat.

Au vu du bilan et programme fourni par l'Opéra de Dijon et afin de l'accompagner dans son développement :

- de diffusion de spectacles, de concerts et d'opéras et plus particulièrement de son engagement en faveur de la création (nombreuses productions et co-productions, soutien d'artistes),
- de sa politique d'action culturelle visant à rendre l'opéra accessible au plus grand nombre et ce, tant dans le cadre des projets participatifs que d'actions d'éducation artistique et culturelle,

Il est proposé d'apporter pour l'année 2019 une subvention concourant à financer son fonctionnement d'un montant de 6 670 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet d'avenant n°3 à la convention de gestion et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - décider, en application de l'article L.2224-2-1 du code général des collectivités territoriales, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2019 de 6 670 000 € à la régie personnalisée de l'Opéra de Dijon ;

3 - dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55

Abstentions : 2